



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° : 20191125_28

OBJET : Concession de service en vue de déléguer la gestion et l'exploitation d'établissements d'accueil de jeunes enfants
Approbation de l'avenant n°1 au contrat n°19DSP01
Autorisation de signature

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

03 DEC. 2019

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	23
Procuration	8
Votants	31
Abstention	0
Exprimés	31

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq novembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON
- MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry
MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick
VIENNE Raymonde représentée par LANDRY Christian
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
GEORGET Marilyne représentée par ETHEVE Corine
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire

Patrick LEBRETON
Maire de Saint-Joseph

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame HOAREAU Claudette, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Séance du 25 novembre 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20191125_28

OBJET :

**Concession de service en vue de déléguer la gestion et l'exploitation d'établissements d'accueil de jeunes enfants
Approbation de l'avenant n°1 au contrat n°19DSP01
Autorisation de signature**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Par délibération n°20190724_1 en date du 24 juillet 2019, le conseil municipal a approuvé le contrat de concession de service, à intervenir entre la Commune et l'association BABYLAND, en vue de déléguer la gestion et l'exploitation d'établissements d'accueil de jeunes enfants.

Pour mémoire, le périmètre de la concession de service comprend quatre établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) situés sur le territoire de la commune, à savoir :

- le multi-accueil du quartier de Vincendo de 60 berceaux (*dans lequel est intégrée la micro-crèche de Vincendo*) ;
- les 2 micro-crèches de Langevin et du Centre-Ville (*de 10 places chacune*) ;
- le multi-accueil « 1,2,3 soleil » de 65 places, qui complétera le périmètre de cette concession de service à l'échéance du contrat en cours (31 décembre 2021), sous réserve d'atteindre 80% d'occupation réelle lors de l'année 2021 sur chacune des trois structures faisant l'objet du périmètre initial.

Le service public délégué porte sur la gestion et l'exploitation de :

- L'accueil collectif régulier, occasionnel et/ou d'urgence des enfants âgés de moins de 6 ans, y compris les prestations de restauration des enfants ;
- Sous réserve d'atteindre 80% d'occupation réelle lors de l'année 2021 sur chacune des trois structures faisant l'objet du périmètre initial, l'accueil temporaire des enfants scolarisés âgés de moins de 6 ans dans le cadre de la structure d'accueil périscolaire « *Les Petits Lutins* » du multi-accueil « 1,2,3 soleil », d'une capacité de quinze places, y compris les prestations de restauration des enfants.

Ce service relève des articles L.2324-1 et suivants et R.2324-16 à R.2324-47 du Code de la santé publique.

Les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'exploitation sont mis à disposition du concessionnaire par la Commune.

Le contrat a prévu la reprise du personnel existant par le concessionnaire, qui exploite, à ses frais, risques et périls, le service public ainsi délégué pour une durée de 5 ans.

Les documents de la consultation prévoyaient une date d'effet du contrat de concession au 1^{er} septembre 2019.

Or, compte tenu notamment de la date de notification du contrat (3 septembre 2019) ainsi que des contraintes liées aux autorisations légales nécessaires au concessionnaire, l'ouverture effective des établissements concernés (*multi-accueil de Vincendo, micro-crèche du Centre-Ville et micro-crèche de Langevin*) s'est faite au 1^{er} octobre 2019.

De ce fait, l'exercice 2019 compte une activité réelle de 3 mois alors que le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) du contrat prévoyait des charges relatives à une activité de 4 mois.

En outre, compte tenu de la fermeture programmée du 20 au 31 décembre 2019, l'accueil des enfants ne peut se faire, pour cet exercice, que sur 2,5 mois environ (au lieu de 3,5 initialement).

Nous notons une baisse de 14,62 points du taux d'occupation moyen (pour toutes les structures) de cet exercice, qui passe de 82,26 % à 67,64 %.

Il convient d'ajuster en conséquence le CEP annexé au contrat de concession (*Annexe 1*).

La synthèse financière du contrat de concession évoluerait donc de la manière suivante :

• **Synthèse financière du contrat initial : Comptes consolidés 4 EAJE**

Année	À partir Septembre 2019	2020	2021	2022	2023	De Janvier à Août 2024	TOTAL
Total charges	430 210 €	1 255 500 €	1 304 930 €	2 597 690 €	2 629 950 €	1 776 390 €	9 994 660 €
Total recettes	476 730 €	1 300 240 €	1 350 890 €	2 653 140 €	2 684 540 €	1 824 860 €	10 290 400 €
Subventions (CAF + Mairie)	119 000 €	399 000 €	434 000 €	1 069 500 €	1 093 500 €	737 000 €	3 852 000 €
PSEJ (prévision 75 %)	89 250 €	299 250 €	325 500 €	339 000 €	345 750 €	223 500 €	1 622 250 €
Reste à charge collectivité (prévisionnel)	29 750 €	99 750 €	108 500 €	730 500 €	747 750 €	513 500 €	2 229 750 €

• **Synthèse financière du contrat après avenant 1 : Comptes consolidés 4 EAJE**

Année	À partir d'octobre 2019	2020	2021	2022	2023	De Janvier à Août 2024	TOTAL
Total charges	335 060 €	1 255 500 €	1 304 930 €	2 597 690 €	2 629 950 €	1 776 390 €	9 899 520 €
Total recettes	339 690 €	1 300 240 €	1 350 890 €	2 653 140 €	2 684 540 €	1 824 860 €	10 153 360 €
Subventions (CAF + Mairie)	89 000 €	399 000 €	434 000 €	1 069 500 €	1 093 500 €	737 000 €	3 822 000 €
PSEJ (prévision 75 %)	66 750 €	299 250 €	325 500 €	339 000 €	345 750 €	223 500 €	1 599 750 €
Reste à charge collectivité (prévisionnel)	22 250 €	99 750 €	108 500 €	730 500 €	747 750 €	513 500 €	2 222 250 €

Le CEP ajusté, pour l'ensemble des EAJE, est annexé au projet d'avenant n°1 et a vocation à remplacer l'annexe 1 du contrat initial.

La traduction financière de cet ajustement correspond à une diminution de l'ordre de -0,008% du montant total de la compensation des contraintes de service public prévue au contrat initial pour sa durée (5 ans).

Cette diminution se traduit comme suit :

Compensation totale pour contraintes de service public du contrat initial :	3 852 000,00 €
Impact de l'avenant n°1 :	-30 000,00 €
Compensation totale pour contraintes de service public après avenant :	3 822 000,00 €

Enfin, compte tenu de la courte durée de l'exercice 2019, il avait été convenu, lors des négociations avec le candidat BABYLAND, les modalités suivantes spécifiques au versement de la compensation financière relative à cette période de délégation :

« Pour l'exercice 2019, la compensation financière sera versée comme suit : 95 % à la date d'ouverture des structures délégués de l'année N et le solde, soit 5 %, au mois de janvier N+1 sur présentation des principaux indicateurs d'activités ».

Il convient donc de compléter en ce sens l'article 6.6 « Compensation des contraintes de service public » du contrat de concession et ainsi fixer spécifiquement les modalités de versement de la compensation pour l'exercice 2019.

En résumé, l'avenant n°1 aura pour objet :

- 1) d'ajuster le compte d'exploitation prévisionnel pour l'exercice 2019 au regard de la date effective d'ouverture des EJAE concernés ;
- 2) de fixer dans le contrat les modalités de versement de la compensation des contraintes de service public spécifiques à l'exercice 2019.

Cet avenant ne bouleverse pas l'économie générale du contrat et n'en modifie pas l'objet.

Le projet d'avenant n°1 au contrat de concession n°19DSP01 est annexé à la présente.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession de service en vue de déléguer la gestion et l'exploitation d'établissements d'accueil de jeunes enfants ainsi annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20190724_1 en date du 24 juillet 2019 relative à l'approbation du contrat de concession de service, à intervenir entre la Commune et l'association BABYLAND, en vue de déléguer la gestion et l'exploitation d'établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu la note explicative de synthèse n°28,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 23

Représentés : 8

Pour : 31

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. - **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de concession de service en vue de déléguer la gestion et l'exploitation d'établissements d'accueil de jeunes enfants annexé à la présente délibération.

Article 2. - **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3. - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Patrick LEBRETON

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH



VILLE DE
SAINT-JOSEPH
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

240, rue Raphaël Babet – PAC – BP 1 – 97480 Saint-Joseph
Tél. 0262.35 80 09 – Fax : 0262.35 80 88
Courriel : scp@saintjoseph.re

**CONCESSION DE SERVICE EN VUE DE DÉLÉGUER LA GESTION ET
L'EXPLOITATION D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

AVENANT N°1

Autorité concédante : **COMMUNE DE SAINT-JOSEPH**
277, rue Raphaël Babet – BP 1
97480 Saint-Joseph
Tél. : 0262.35.80.00 – Fax 0262.35.80.07

Concessionnaire : **ASSOCIATION BABYLAND**
17 A, route de la Rivière des Pluies
Commune Prima – Résid. La Tonnelle
97490 Sainte-Clotilde
Courriel : jgilles@babyland.re
omarguerite@babyland.re
jclebon@babyland.re
Téléphone: 0262.20.39.39 – Fax : 0262.41.52.78

Numéro du contrat : **19.DSP.01**

Date de notification : **3 septembre 2019**

Objet du contrat : **Concession de service en vue de déléguer la gestion et l'exploitation d'établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE).**

Concession de service en vue de déléguer la gestion et l'exploitation d'EAJE.

Article 1 :

Le contrat, dont la désignation est mentionnée en titre, s'applique dans les conditions fixées à l'article suivant.

Article 2 – Objet de l'avenant :

Le présent avenant au contrat susmentionné a pour objet :

- 1) d'ajuster le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) pour l'exercice 2019 au regard de la date effective d'ouverture des EAJE concernés ;
- 2) de fixer dans le contrat les modalités de versement de la compensation des contraintes de service public spécifiques à l'exercice 2019.

2.1 – Compte d'exploitation prévisionnel (Exercice 2019) :

Compte tenu notamment de la date de notification du contrat (3 septembre 2019) ainsi que des contraintes liées aux autorisations légales nécessaires au concessionnaire, l'ouverture effective des établissements concernés (*multi-accueil de Vincendo, micro-crèche du Centre-Ville et micro-crèche de Langevin*) n'a pu se faire qu'au 1^{er} octobre 2019.

De ce fait, l'exercice 2019 compte une activité réelle de 3 mois alors que le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) du contrat prévoyait des charges relatives à une activité de 4 mois.

En outre, compte tenu de la fermeture programmée du 20 au 31 décembre 2019, l'accueil des enfants ne peut se faire, pour cet exercice, que sur 2,5 mois environ (au lieu de 3,5 initialement).

Nous notons une baisse de 14,62 points du taux d'occupation moyen (pour toutes les structures) de cet exercice, qui passe de 82,26 % à 67,64 %.

Il convient donc d'ajuster en conséquence le CEP (*Annexe 1 au contrat de concession*) au regard de l'exercice 2019.

Le CEP ajusté, pour l'ensemble des EAJE, est joint au présent avenant.

Il annule et remplace l'annexe 1 initiale du contrat.

La synthèse financière de la concession est donc modifiée dans les conditions suivantes :

- **Synthèse financière du contrat (après avenant) : Comptes consolidés 4 EAJE**

Année	À partir d'octobre 2019	2020	2021	2022	2023	De Janvier à Août 2024	TOTAL
Total charges	335 060 €	1 255 500 €	1 304 930 €	2 597 690 €	2 629 950 €	1 776 390 €	9 899 520 €
Total recettes	339 690 €	1 300 240 €	1 350 890 €	2 653 140 €	2 684 540 €	1 824 860 €	10 153 360 €
Subventions (CAF + Mairie)	89 000 €	399 000 €	434 000 €	1 069 500 €	1 093 500 €	737 000 €	3 822 000 €
PSEJ (prévision 75 %)	66 750 €	299 250 €	325 500 €	339 000 €	345 750 €	223 500 €	1 599 750 €
Reste à charge collectivité	22 250 €	99 750 €	108 500 €	730 500 €	747 750 €	513 500 €	2 222 250 €

2.2 – Versement de la compensation financière pour l'exercice 2019 :

Les stipulations suivantes viennent compléter l'article 6.6 « Compensation des contraintes de service public » du contrat de concession et ainsi fixer spécifiquement les modalités de versement de la compensation pour l'exercice 2019 :

Concession de service en vue de déléguer le gestion et l'exploitation d'EAJE.

*« Pour l'exercice 2019, la compensation financière sera versée comme suit :
95 % à la date d'ouverture des structures délégués de l'année N et le solde, soit 5 %,
au mois de janvier N+1 sur présentation des principaux indicateurs d'activités ».*

Article 3 – Incidence(s) financière(s) :

La traduction financière de cet avenant correspond à une diminution de l'ordre de **-0,008%** du montant total de la compensation des contraintes de service public prévue au contrat initial et pour sa durée (5 ans).

Cette diminution se traduit comme suit :

- Compensation totale pour contraintes de service public (contrat initial) : 3 852 000,00 € ;
- Impact de l'avenant n°1 : -30 000,00 € ;
- Compensation totale pour contraintes de service public (après avenant) : 3 822 000,00 €.

Article 4 – Incidence(s) sur le(s) délai(s) :

Sans objet.

Article 5 – Clause(s) complémentaire(s) :

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le concessionnaire renonce à tout recours ultérieur pour tout différend relatif aux questions réglées par le présent avenant.

A Saint-Joseph,

L'autorité concédante,

Le concessionnaire,

Pièces jointes (en annexes) :

- 1) *Compte d'exploitation prévisionnel ajusté pour les 5 années de la DSP (annule et remplace l'annexe 1 au contrat de concession).*

Concession de service en vue de déléguer le gestion et l'exploitation d'EAJE.

NOTIFICATION DU PRÉSENT AVENANT AU CONCESSIONNAIRE

Reçu l'avis de réception électronique du présent avenant

par le concessionnaire destinataire :

le/...../.....

PROJET

Proposition 2 : 1 entité juridique - production externe des repas - Taux de facturation : 107 %

COMPTES CONSOLIDES - 4 EAJE - DSP

Envoyé en préfecture le 04/12/2019

Reçu en préfecture le 04/12/2019

Affiché le



ID : 974-219740123-20191125-DCM20191125_28-DE

Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) en milliers euros

		Année 2019 (De 10 à 12-2019)	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (De 01 à 08-2024)	
Produits	PSU - CAF	126,76€	624,49€	651,97€	1 179,41€	1 186,82€	791,10€	
	Participations parentales	33,41€	166,67€	180,92€	320,22€	320,22€	212,77€	
	Compensation des contraintes de service public versée par le concédant	- €	- €	- €	617,50€	632,50€	439,00€	
	Recettes dans le cadre du CEJ	89,00€	399,00€	434,00€	452,00€	461,00€	298,00€	
	FRT - Subventions CAF	84,00€	84,00€	84,00€	84,00€	84,00€	84,00€	
	Bonus Mixité Sociale - Subventions CAF	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	Recettes - Contrats aidés PEC	6,52€	26,08€	- €	- €	- €	- €	
7 - Total des produits (1)	339,69€	1 300,24€	1 350,89€	2 653,14€	2 684,54€	1 824,86€	10 153,56€	

Charges	60 - Achats	47,55€	166,99€	168,24€	306,27€	307,30€	205,67€	
	Fournitures administratives	0,75€	3,00€	3,00€	5,09€	5,14€	3,46€	
	Matériel pédagogique	1,88€	7,50€	7,65€	14,73€	14,87€	10,02€	
	Petit équipement divers	9,30€	14,00€	14,28€	24,42€	24,67€	16,61€	
	Communication	0,50€	2,00€	2,04€	3,06€	3,09€	2,00€	
	Fluides	4,00€	16,00€	16,32€	28,48€	28,77€	19,37€	
	Carburant	0,58€	2,30€	2,35€	4,37€	4,41€	2,97€	
	Repas et goûters - Production externe	26,08€	104,33€	104,33€	195,22€	195,22€	130,14€	
	Produits d'entretien	1,47€	5,86€	5,98€	10,54€	10,64€	7,17€	
	Produits pharmaceutiques dont couches	3,00€	12,00€	12,24€	20,36€	20,57€	13,85€	
	Autres (à compléter si nécessaire)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	61 et 62 - Services extérieurs	47,53€	116,72€	148,19€	229,70€	231,02€	159,90€	
	Locations mobilières	0,75€	3,00€	3,00€	3,00€	3,00€	2,00€	
	Primes d'assurances	1,96€	7,84€	8,00€	14,08€	14,22€	9,57€	
	Frais postaux et de télécommunication	2,70€	10,80€	11,02€	16,33€	16,49€	11,10€	
	Services bancaires	0,30€	1,20€	1,22€	2,24€	2,26€	1,52€	
	Déplacements, missions et réceptions	2,70€	10,80€	11,02€	17,13€	17,30€	11,65€	
	Honoraires divers dt EC et CAC	14,30€	13,80€	14,08€	24,22€	24,46€	16,47€	
	Honoraires de gestion	17,50€	40,00€	70,00€	95,00€	95,00€	68,33€	
	Entretien et réparation et maintenance	7,32€	29,28€	29,87€	57,72€	58,30€	39,25€	
	Autres (à compléter si nécessaire)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	63 - Impôts et taxes	7,36€	29,45€	29,89€	64,14€	65,10€	44,05€	
	Impôts et taxes sur rémunérations (formations)	7,36€	29,45€	29,89€	64,14€	65,10€	44,05€	
	Autres impôts et taxes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	64 - Charges de personnel	222,44€	902,64€	915,90€	1 953,88€	1 982,76€	1 350,98€	
	Salaires bruts	165,81€	673,20€	683,30€	1 411,86€	1 433,03€	969,69€	
	Charges sociales	48,77€	198,01€	200,98€	485,71€	492,99€	333,59€	
	Autres charges de personnel (dont médecine du travail, prov indem fin de carrière et indemnités précarité)	7,86€	31,43€	31,62€	56,31€	56,73€	47,70€	
	6 - Redevance annuelle	9,50€	17,00€	20,00€	20,00€	20,00€	13,33€	
	R1 - Redevance d'occupation du domaine public	7,00€	7,00€	10,00€	10,00€	10,00€	6,67€	
	R2 - Redevance d'intéressement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	R3 - Redevance pour frais de contrôle	2,50€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	6,67€	
66 - Charges financières	0,68€	2,70€	2,70€	3,70€	3,70€	2,47€		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	- €		
6 - Frais de structure (cf honoraire de gestion ci-dessus)	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
6 - Total des charges (2)	335,06€	1 255,50€	1 304,93€	2 597,69€	2 629,95€	1 776,39€	9 899,51€	

Résultat d'exploitation (1-2)	4,63€	44,74€	45,96€	55,45€	54,59€	48,47€
Capacité théorique modulée tous EAJE confondus	39 592	161 784	172 368	303 080	303 080	203 062
Heures facturées tous EAJE confondus	28 550	141 645	153 680	269 765	269 765	179 240
Heures réalisées tous EAJE confondus	26 780	133 000	144 300	253 300	253 300	168 300
Taux de facturation moyen	106,61%	106,50%	106,50%	106,50%	106,50%	106,50%
Taux d'occupation moyen	67,64%	82,21%	83,72%	83,58%	83,58%	82,88%

Explicatif CEJ - Concerne les 2 micro-crèches et le nouveau multi-accueil de Vincendo							
	Année 2019 (De 10 à 12-2019)	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (De 01 à 08-2024)	
CEJ - Subventions Communales	89,00€	399,00€	434,00€	452,00€	461,00€	298,00€	2 133,00€
Remboursement de la CAF à la Ville à hauteur de 75 % de la dépense CEJ	66,75€	299,25€	325,50€	339,00€	345,75€	223,50€	1 599,75€
RESTE A CHARGE REELLE de la Ville	22,25€	99,75€	108,50€	113,00€	115,25€	74,50€	533,25€
RESTE A CHARGE REELLE TOTALE de la Ville sur la période de la DSP dans le cadre du CEJ							533,25€

PARTICIPATIONS GLOBALES DE LA VILLE SUR LES 5 ANS DE LA DSP - TOUS EAJE CONFONDUS (1)							
	Année 2019 (De 10 à 12-2019)	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (De 01 à 08-2024)	
CEJ - Subventions Communales	89,00€	399,00€	434,00€	452,00€	461,00€	298,00€	2 133,00€
Compensation des contraintes de service public versée par le concédant	- €	- €	- €	617,50€	632,50€	439,00€	1 689,00€
CEJ + COMPENSATION FINANCIERE	89,00€	399,00€	434,00€	1 069,50€	1 093,50€	737,00€	3 822,00€
RESTE A CHARGE REELLE de la Ville sur la période de la DSP	22,25€	99,75€	108,50€	730,50€	747,75€	513,50€	2 222,25€
RESTE A CHARGE REELLE TOTALE de la Ville sur la période de la DSP							2 222,25€

(1) Multi-accueil de Vincendo
plus Micro-crèche Langevin
plus Micro-crèche Contre-ville
plus Multi-accueil "1, 2, 3 Soleil"

Proposition 2 : 1 entité juridique - production externe des repas - Taux de facturation

MULTI ACCUEIL VINCENDO - 60 places agréées

Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) en milliers euros MULTI ACCUEIL PSU De 10-2019 A 08-2024

	8,5	8,45	8,13	8,32	8,42	8,47
	Année 2019 (De 10 à 12-2019)	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (De 01 à 08-2024)

Produits	PSU - CAF	88,20€	475,59€	494,42€	509,93€	517,34€	345,88€
	Participations parentales	24,00€	130,36€	142,50€	142,50€	142,50€	94,57€
Compensation des contraintes de service public versée par le concédant							
Recettes dans le cadre du CEJ	32,00€	183,00€	218,00€	230,00€	233,00€	137,00€	
FRT - Subventions CAF	84,00€	84,00€	84,00€	84,00€	84,00€	84,00€	
Bonus Mixité Sociale - Subventions CAF	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Recettes - Contrats aidés PEC	6,52€	26,08€	- €	- €	- €	- €	
7 - Total des produits (1)	234,72€	899,02€	938,92€	966,43€	976,84€	661,45€	

Charges	60 - Achats	34,56€	123,25€	124,15€	127,50€	127,97€	85,62€
	Fournitures administratives	0,50€	2,00€	2,04€	2,06€	2,08€	1,40€
Matériel pédagogique	1,38€	5,50€	5,61€	5,67€	5,72€	3,85€	
Petit équipement divers	5,50€	7,00€	7,14€	7,21€	7,28€	4,90€	
Communication	0,25€	1,00€	1,02€	1,03€	1,04€	0,70€	
Fluides	3,50€	14,00€	14,28€	14,42€	14,57€	9,81€	
Carburant	0,50€	2,00€	2,04€	2,06€	2,08€	1,40€	
Repas et goûters - Production externe	19,56€	78,25€	78,25€	81,14€	81,14€	54,10€	
Produits d'entretien	1,13€	4,50€	4,59€	4,64€	4,68€	3,15€	
Produits pharmaceutiques dont couches	2,25€	9,00€	9,18€	9,27€	9,36€	6,31€	
Autres (à compléter si nécessaire)							
61 et 62 - Services extérieurs	36,15€	82,60€	113,59€	118,05€	118,60€	84,44€	
Locations mobilières	0,75€	3,00€	3,00€	3,00€	3,00€	2,00€	
Primes d'assurances	1,50€	6,00€	6,12€	6,18€	6,24€	4,20€	
Frais postaux et de télécommunication	1,30€	5,20€	5,30€	5,36€	5,41€	3,64€	
Services bancaires	0,25€	1,00€	1,02€	1,03€	1,04€	0,70€	
Déplacements, missions et réceptions	1,50€	6,00€	6,12€	6,18€	6,24€	4,20€	
Honoraires divers dt EC et CAC	10,50€	10,00€	10,20€	10,30€	10,41€	7,01€	
Honoraires de gestion	15,00€	30,00€	60,00€	60,00€	60,00€	45,00€	
Entretien et réparation et maintenance	5,35€	21,40€	21,83€	26,00€	26,26€	17,68€	
Autres (à compléter si nécessaire)							
63 - Impôts et taxes	4,93€	19,72€	20,02€	20,48€	20,79€	14,07€	
Impôts et taxes sur rémunérations (formations)	4,93€	19,72€	20,02€	20,48€	20,79€	14,07€	
Autres impôts et taxes							
64 - Charges de personnel	147,34€	598,00€	606,88€	620,66€	629,88€	428,16€	
Salaires bruts	111,60€	453,08€	459,88€	466,78€	473,78€	320,59€	
Charges sociales	32,13€	130,45€	132,41€	139,10€	141,19€	95,54€	
Autres charges de personnel (dont médecine du travail et prov indem fin de carrière)	3,62€	14,46€	14,59€	14,79€	14,92€	12,03€	
6 - Redevance annuelle	9,50€	17,00€	20,00€	20,00€	20,00€	13,33€	
R1 - Redevance d'occupation du domaine public	7,00€	7,00€	10,00€	10,00€	10,00€	6,67€	
R2 - Redevance d'intéressement							
R3 - Redevance pour frais de contrôle	2,50€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	6,67€	
66 - Charges financières	0,38€	1,50€	1,50€	1,50€	1,50€	1,00€	
68 - Dotations aux amortissements et provisions	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	
6 - Frais de structure (cf honoraires de gestion ci-dessus)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
6 - Total des charges (2)	232,86€	862,06€	906,13€	928,20€	938,74€	626,62€	

Résultat d'exploitation (1-2)	1,86€	36,96€	32,79€	38,23€	38,10€	34,83€
-------------------------------	-------	--------	--------	--------	--------	--------

Coût de revient à la place pour 1 an	15,52€	14,37€	15,10€	15,47€	15,65€	15,67€
--------------------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------


Capacité théorique modulée	29 316	123 984	133 056	133 056	133 056	89 712
Heures Facturées	20 000	108 630	118 748	118 748	118 748	78 810
Heures réalisées	18 750	102 000	111 500	111 500	111 500	74 000

Taux de facturation	106,67%	106,50%	106,50%	106,50%	106,50%	106,50%
Taux d'occupation	63,96%	82,27%	83,80%	83,80%	83,80%	82,49%

Coût de revient horaire de l'EAJE	12,42 €	8,45 €	8,13 €	8,32 €	8,42 €	8,47 €
-----------------------------------	---------	--------	--------	--------	--------	--------

Explicatif CEJ							
CEJ - Subventions Communales	32,00€	183,00€	218,00€	230,00€	233,00€	137,00€	1 033,00€
Remboursement de la CAF à la Ville à hauteur de 75 % de la dépense CEJ	24,00€	137,25€	163,50€	172,50€	174,75€	102,75€	774,75€
RESTE A CHARGE REELLE de la Ville	8,00€	45,75€	54,50€	57,50€	58,25€	34,25€	258,25€

Proposition 2 : 1 entité juridique - production externe des repas - Taux de facturation : 107 %
MICRO CRECHE CENTRE VILLE - 10 places agréées

Envoyé en préfecture le 04/12/2019
 Reçu en préfecture le 04/12/2019
 Affiché le 
 ID : 974-219740123-20191125-DCM20191125_28-DE

Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) en milliers euros

FONCTIONNEMENT PSU

De 10-2019 A 08-2024

		Année 2019 (De 10 à 12-2019)	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (De 01 à 08-2024)
Produits	PSU - CAF	20,07€	74,45€	78,77€	78,77€	78,77€	52,35€
	Participations parentales	4,90€	18,16€	19,21€	19,21€	19,21€	12,77€
	Compensation des contraintes de service public versée par le concédant						
	Recettes dans le cadre du CEJ	29,00€	109,00€	109,00€	113,00€	116,00€	82,00€
	FRT - Subventions CAF						
	Bonus Mixité Sociale - Subventions CAF	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Recettes - Contrats aidés PEC	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	7 - Total des produits (1)	53,96€	201,61€	206,98€	210,98€	213,98€	147,12€

Charges	60 - Achats	6,59€	21,87€	22,05€	22,62€	22,71€	15,20€	
	Fournitures administratives	0,13€	0,50€	0,51€	0,52€	0,52€	0,35€	
	Matériel pédagogique	0,25€	1,00€	1,02€	1,03€	1,04€	0,70€	
	Petit équipement divers	2,00€	3,50€	3,57€	3,61€	3,64€	2,45€	
	Communication	0,13€	0,50€	0,51€	0,52€	0,52€	0,35€	
	Fluides	0,25€	1,00€	1,02€	1,03€	1,04€	0,70€	
	Carburant	0,04€	0,15€	0,15€	0,15€	0,16€	0,11€	
	Repas et goûters - Production externe	3,26€	13,04€	13,04€	13,52€	13,52€	9,02€	
	Produits d'entretien	0,17€	0,68€	0,69€	0,70€	0,71€	0,48€	
	Produits pharmaceutiques <u>dont couches</u>	0,38€	1,50€	1,53€	1,55€	1,56€	1,05€	
	<i>Autres (à compléter si nécessaire)</i>							
	61 et 62 - Services extérieurs	5,69€	17,06€	17,30€	17,42€	17,55€	11,78€	
	Locations mobilières							
	Primes d'assurances	0,23€	0,92€	0,94€	0,95€	0,96€	0,64€	
	Frais postaux et de télécommunication	0,70€	2,80€	2,86€	2,88€	2,91€	1,96€	
	Services bancaires	0,03€	0,10€	0,10€	0,10€	0,10€	0,07€	
	Déplacements, missions et réceptions	0,60€	2,40€	2,45€	2,47€	2,50€	1,68€	
	Honoraires divers dt EC et CAC	1,90€	1,90€	1,94€	1,96€	1,98€	1,33€	
	Honoraires de gestion	1,25€	5,00€	5,00€	5,00€	5,00€	3,33€	
	Entretien et réparation et maintenance	0,99€	3,94€	4,02€	4,06€	4,10€	2,76€	
	<i>Autres (à compléter si nécessaire)</i>							
	63 - Impôts et taxes	1,22€	4,89€	4,96€	5,11€	5,19€	3,51€	
	Impôts et taxes sur rémunérations (formations)	1,22€	4,89€	4,96€	5,11€	5,19€	3,51€	
	<i>Autres impôts et taxes</i>							
	64 - Charges de personnel	37,74€	153,11€	155,31€	159,85€	162,15€	111,79€	
	Salaires bruts	27,27€	110,71€	112,37€	114,05€	115,76€	78,33€	
	Charges sociales	8,35€	33,91€	34,42€	37,20€	37,76€	25,55€	
	<i>Autres charges de personnel (dont médecine du travail et prov indem fin de carrière)</i>							
		2,12€	8,50€	8,53€	8,59€	8,63€	7,91€	
	6 - Redevance annuelle	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	R1 - Redevance d'occupation du domaine public							
	R2 - Redevance d'intéressement							
R3 - Redevance pour frais de contrôle								
66 - Charges financières	0,15€	0,60€	0,60€	0,60€	0,60€	0,40€		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
6 - Frais de structure (cf honoraire de gestion ci-dessus)	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
6 - Total des charges (2)	51,40€	197,53€	200,22€	205,60€	208,20€	142,69€		

Résultat d'exploitation (1-2)	2,57€	4,08€	6,76€	5,38€	5,79€	4,44€
Coût de revient à la place pour 1 an	20,56€	19,75€	20,02€	20,56€	20,82€	21,40€

Capacité théorique modulée	5 208	18 900	19 656	19 656	19 656	13 104
Heures Facturées	4 450	16 508	17 466	17 466	17 466	11 609
Heures réalisées	4 170	15 500	16 400	16 400	16 400	10 900

Taux de facturation	106,71%	106,50%	106,50%	106,50%	106,50%	106,50%
Taux d'occupation	80,07%	82,01%	83,44%	83,44%	83,44%	83,18%

Coût de revient horaire de l'EAJE	12,33 €	12,74 €	12,71 €	12,54 €	12,70 €	13,09 €
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Explicatif CEJ							
CEJ - Subventions Communales	29,00€	109,00€	109,00€	113,00€	116,00€	82,00€	558,00€
Remboursement de la CAF à la Ville à hauteur de 75 % de la dépense CEJ	21,75€	81,75€	81,75€	84,75€	87,00€	61,50€	418,50€
RESTE A CHARGÉ REELLE de la Ville	7,25€	27,25€	27,25€	28,25€	29,00€	20,50€	139,50€

Proposition 2 : 1 entité juridique - production externe des repas - Taux de facturation

MICRO CRECHE LANGEVIN - 10 places agréées

Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) en milliers euros

FONCTIONNEMENT PSU

De 10-2019 A 08-2024

		Année 2019 (De 10 à 12-2019)	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024 (De 01 à 08-2024)
Produits	PSU - CAF	18,49€	74,45€	78,77€	78,77€	78,77€	52,35€
	Participations parentales	4,51€	18,16€	19,21€	19,21€	19,21€	12,77€
	Compensation des contraintes de service public versée par le concédant						
	Recettes dans le cadre du CEJ	28,00€	107,00€	107,00€	109,00€	112,00€	79,00€
	FRT - Subventions CAF						
	Bonus Mixité Sociale - Subventions CAF	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Recettes - Contrats aidés PEC	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7 - Total des produits (1)	51,00€	199,61€	204,98€	206,98€	209,98€	144,12€	

0,25

Charges	60 - Achats	6,39€	21,87€	22,05€	22,62€	22,71€	15,20€
	Fournitures administratives	0,13€	0,50€	0,51€	0,52€	0,52€	0,35€
	Matériel pédagogique	0,25€	1,00€	1,02€	1,03€	1,04€	0,70€
	Petit équipement divers	1,80€	3,50€	3,57€	3,61€	3,64€	2,45€
	Communication	0,13€	0,50€	0,51€	0,52€	0,52€	0,35€
	Fluides	0,25€	1,00€	1,02€	1,03€	1,04€	0,70€
	Carburant	0,04€	0,15€	0,15€	0,15€	0,16€	0,11€
	Repas et goûters - Production externe	3,26€	13,04€	13,04€	13,52€	13,52€	9,02€
	Produits d'entretien	0,17€	0,68€	0,69€	0,70€	0,71€	0,48€
	Produits pharmaceutiques <u>dont couches</u>	0,38€	1,50€	1,53€	1,55€	1,56€	1,05€
	<i>Autres (à compléter si nécessaire)</i>						
	61 et 62 - Services extérieurs	5,69€	17,06€	17,30€	17,42€	17,55€	11,78€
	Locations mobilières						
	Primes d'assurances	0,23€	0,92€	0,94€	0,95€	0,96€	0,64€
	Frais postaux et de télécommunication	0,70€	2,80€	2,86€	2,88€	2,91€	1,96€
	Services bancaires	0,03€	0,10€	0,10€	0,10€	0,10€	0,07€
	Déplacements, missions et réceptions	0,60€	2,40€	2,45€	2,47€	2,50€	1,68€
	Honoraires divers dt EC et CAC	1,90€	1,90€	1,94€	1,96€	1,98€	1,33€
	Honoraires de gestion	1,25€	5,00€	5,00€	5,00€	5,00€	3,33€
	Entretien et réparation et maintenance	0,99€	3,94€	4,02€	4,06€	4,10€	2,76€
	<i>Autres (à compléter si nécessaire)</i>						
	63 - Impôts et taxes	1,21€	4,84€	4,91€	5,02€	5,10€	3,45€
	Impôts et taxes sur rémunérations (formations)	1,21€	4,84€	4,91€	5,02€	5,10€	3,45€
	<i>Autres impôts et taxes</i>						
	64 - Charges de personnel	37,36€	151,54€	153,71€	157,21€	159,47€	109,98€
	Salaires bruts	26,95€	109,41€	111,05€	112,72€	114,41€	77,42€
	Charges sociales	8,29€	33,65€	34,16€	35,94€	36,47€	24,68€
	<i>Autres charges de personnel (dont médecine du travail et prov indem fin de carrière)</i>	2,12€	8,47€	8,51€	8,56€	8,59€	7,88€
	6 - Redevance annuelle	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	R1 - Redevance d'occupation du domaine public						
	R2 - Redevance d'intéressement						
	R3 - Redevance pour frais de contrôle						
	66 - Charges financières	0,15€	0,60€	0,60€	0,60€	0,60€	0,40€
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
6 - Frais de structure (cf honoraire de gestion ci-dessus)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
6 - Total des charges (2)	50,80€	195,90€	198,57€	202,88€	205,43€	140,81€	

Résultat d'exploitation (1-2)	0,20€	3,70€	6,41€	4,11€	4,55€	3,31€
--------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Coût de revient à la place pour 1 an	20,32€	19,59€	19,86€	20,29€	20,54€	21,12€
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

<i>Capacité théorique modulée</i>	5 068	18 900	19 656	19 656	19 656	13 104
<i>Heures Facturées</i>	4 100	16 508	17 466	17 466	17 466	11 609
<i>Heures réalisées</i>	3 860	15 500	16 400	16 400	16 400	10 900

<i>Taux de facturation</i>	106,22%	106,50%	106,50%	106,50%	106,50%	106,50%
<i>Taux d'occupation</i>	76,16%	82,01%	83,44%	83,44%	83,44%	83,18%

<i>Coût de revient horaire de l'EAJE</i>	13,16 €	12,64 €	12,11 €	12,37 €	12,53 €	12,92 €
--	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Explicatif CEJ						
CEJ - Subventions Communales	28,00€	107,00€	107,00€	109,00€	112,00€	79,00€
Remboursement de la CAF à la Ville à hauteur de 75 % de la dépense CEJ	21,00€	80,25€	80,25€	81,75€	84,00€	59,25€
RESTE A CHARGE REELLE de la Ville	7,00€	26,75€	26,75€	27,25€	28,00€	135,50€